B2 1086

4563 Sa

MINISTERIE VAN HANDEL,
NIJVERHEID EN SCHEEPVAART

(Netherlands Government; Ministry of Trade, Industry and Shipping)

H.A. 2348

LONDON, W.1 11 Juli 1945

STRATTON HOUSE, STRATTON STREET.

13/7.45

Ik heb de eer Uwer Excellentie hierbij te doen toekomen afschrift van een brief dd. 5 dezer tot mij gericht door den Secretaris-Generaal van de Conseil Tripartite de Coopération Economique alsmede van mijn antwoord aan den heer Herremans van heden.

De Nederlandsche Vertegenwoordiger in
den Raad van Economische Samenwerking,

Zijner Excellentie den heere
Minister van BUITENLANDSCHE ZAKEN.

Après deux remises consecutives, il serait pour [illegible] de mettre sur pied un nouveau plan de réunions. Aussi me suis-je finalement résigné, d'accord avec S.E. Monsieur de la Baume, à différer les Commissions techniques sine die jusqu'à ce que leurs dates puissent etre fixées avec la certitude de votre participation.

Puisque les diverses Délégations d'experts n'attendent pour se réunir que la présence de leurs Collègues Hollandais, je crois faciliter les choses, Monsieur le Ministre, en proposant à Votre Excellence, de vouloir bien établir elle-même, le calendrier des Commissions techniques, selon ses propres possibilités.

Ces Commissions se réuniraient toutes à Bruxelles et il y aurait grand intérêt - dans la mesure où ceci est encore possible - qu'elles puissent avoir lieu avant la session du 17 juillet, afin que le Conseil soit en mesure d'examiner leurs conclusions.

En résumé, de toutes les dates proposées jusqu'à présent, seule reste définitivement retenue celle du 17 juillet; elle sera consacrée à deux réunions:

1e). la session du Conseil Tripartite de Coopération Economique à 15 heures, au Ministère des Affaires Etrangères à Bruxelles, dans le Salon Jaune de l'Hotel du Ministre;

2e) la Commission des Réparations-Restitutions, également à 15 heures, au Ministère des Affaires Etrangères, dans le Cabinet de M. Rakenbeck, jurisconsulte au Département, et

© BuZa, code 6, 1945-1954 (Ministerie van Buitenlandse Zaken), inv.nr. 1086
http://resources.huygens.knaw.nl/europeseintegratie/doc/G00227

32 1005

Afschrift

stère des Affaires Etrangères
et du Commerce Extérieur
NSEIL TRIPARTITE DE COOPERATION
ECONOMIQUE
Secrétariat Permanent.

Bruxelles, le 5 juillet 1945

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de retracer ci-après, pour l'information de Votre Excellence, les circonstances qui ont entouré les divers messages téléphoniques qui ont été envoyés à son intention au Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas par l'entremise de notre Ambassade, à Londres.

Devant le renvoi de la session du Conseil de Coopération à une date aussi éloignée que le 17 juillet, la Délégation Française avait souligné la nécessité de ne pas retarder le travail des Commissions techniques, et avait exprimé le désir de voir celles-ci se réunir dans les premiers jours de juillet. Le même sentiment existait du côté belge. Je me suis donc empressé, dès le 26 juin, de téléphoner à Londres pour en informer votre Gouvernement et le prier de vouloir bien désigner de grande urgence ses experts pouvant siéger aux Commissions suivantes: Acier, Brevets, Ports et Batellerie, Contacts Industriels, Contacts Agricoles.

Le 27 juin, je lançais un nouveau message pour signaler l'accord des Délégations Belge, Française et Luxembourgeoise, sur un programme de Commissions échelonnées du 4 au 10 juillet, programme sur lequel je demandais également votre assentiment.

N'ayant pas eu connaissance de quelque objection de votre part, Bruxelles, Paris et Luxembourg ont cru pouvoir aller de l'avant, dans la ferme croyance que votre assentiment serait reçu d'un instant à l'autre.

Sans doute avions-nous compté sans les difficultés majeures qui vous empêchent, en ce moment, de donner suite à nos propositions.

Après deux remises consécutives, il serait peut-être hasardeux de mettre sur pied un nouveau plan de réunions. Aussi me suis-je finalement résigné, d'accord avec S.E. Monsieur de la Baume, à différer les Commissions techniques sine die jusqu'à ce que leurs dates puissent etre fixées avec la certitude de votre participation.

Puisque les diverses Délégations d'experts n'attendent pour se réunir que la présence de leurs Collègues Hollandais, je crois faciliter les choses, Monsieur le Ministre, en proposant à Votre Excellence, de vouloir bien établir elle-même, le calendrier des Commissions techniques, selon ses propres possibilités.

Ces Commissions se réuniraient toutes à Bruxelles et il y aurait grand intérêt - dans la mesure où ceci est encore possible - qu'elles puissent avoir lieu avant la session du 17 juillet, afin que le Conseil soit en mesure d'examiner leurs conclusions.

En résumé, de toutes les dates proposées jusqu'à présent, seule reste définitivement retenue celle du 17 juillet; elle sera consacrée à deux réunions:

1e). la session du Conseil Tripartite de Coopération Economique à 15 heures, au Ministère des Affaires Etrangères à Bruxelles, dans le Salon Jaune de l'Hotel du Ministre;

2e) la Commission des Réparations-Restitutions, également à 15 heures, au Ministère des Affaires Etrangères, dans le Cabinet de M. Kakenbeeck, jurisconsulte au Département, et expert belge en la matière.

Je saisis cette occasion, Monsieur le Ministre, pour présenter à Votre Excellence, l'assurance de ma haute considération.

signé R. Herremans,

Secrétaire Général.

B2 1006

XXXXXXXXXXXXXXXX 11 juillet 5

H.A. 2347

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai bien reçu votre lettre du 5 juillet dernier dans laquelle vous donnez un exposé des divers messages échangés au sujet des commissions techniques du Conseil.

Je me rallie entièrement à la proposition que vous me faites d'accord avec Monsieur de la Beaume de remettre les réunions des commissions techniques jusqu'à ce que des dates puissent être fixées qui conviennent à tous les délégués. Je vous suis notamment reconnaissant de votre suggestion que le calendrier des dites commissions soit fixé du côté néerlandais selon nos possibilités: il est vrai que nous avons à surmonter des difficultés n'existant pas, en tous cas pas dans le même degré, pour les Français, les Belges et les Luxembourgeois.

Votre lettre ainsi que d'autres messages pourraient donner l'impression qu'un manque d'activité du côté néerlandais pourrait être constaté dans le traitement de cette affaire tant en ce qui concerne la nomination des délégués qu'en ce qui se rapporte aux dates de réunion fixées par les différentes commissions, soit il que vous mentionnez vous-même les difficultés majeures devant lesquelles nous nous trouvons ~~posés~~. placés

Je me réserve de donner de vive voix les explications nécessaires dans la prochaine réunion du Conseil. Toutefois je m'empresse de faire observer d'ores et déjà que de commun accord nous avions fixé le 25 juin comme date de la seconde réunion du Conseil: à cette date nous discuterions la "composition, lieux et dates de réunion" - je me réfère à votre lettre du 15 juin - des différentes commissions. Quelques jours avant la date arrêtée Monsieur Nemry a bien voulu nous transmettre le désir des Gouvernements belge et français de combiner les pourparlers sur la question des réparations avec ceux du Conseil. Nous avons accédé au désir exprimé quoique nous nous vîssions obligé de modifier tout notre programme par cette demande exprimée à une date plutôt tardive.

Les complications devenaient plus grandes encore quand à la fin du mois de juin notre collaboration fût demandée pour l'exécution d'un programme pour la réunion des commissions du 4 au 10 juillet.

Quoique, nous basant sur l'agenda pour la réunion projetée pour le 25 juin, nous ne nous attendions aucunement à la proposition belgo-franco-luxembourgeoise, j'ai fait tout mon possible de venir à la rencontre des désirs exprimés par mes collègues. Si mes activités sont restées sans issu, je suis le premier à le regretter, mais j'hésiterais d'en faire une reproche aux Ministères néerlandais compétents qui ont montré une grande collaboration mais qui se trouvaient placé devant des difficultés qu'ils n'avaient pu prévoir, pas plus que moi d'ailleurs.

Je tiens à vous exprimer dès à présent mon point de vue que vous voudrez être assez aimable de transmettre à nos collègues.

J'espère être à même de faire connaître à notre réunion du 17 juillet les noms de nos délégués dans les commissions techniques, quoique nous ne puissions nous faire qu'une idée assez vague sur le terrain couvert par les commissions et qu'à part cela nous ignorons les directives que les autres Gouvernements ont suivi en nommant leur représentants. J'espère encore pouvoir m'exprimer à cette occasion sur les dates qui conviendraient à nos délégues.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Monsieur R. Herremans,
Secrétaire Général du Conseil Tripartite
de Coopération Economique.